



Mardi 18 septembre 2018

RESTRICTIONS DE CIRCULATION SUR LE PONT DE L'ÎLE DE RÉ

Une visite d'inspection étant programmée ce soir au sein du pont de Ré, la **circulation sera interdite à tous les poids lourds dont le PTAC* est supérieur à 3,5 tonnes à compter de 20h00 ce mardi 18 septembre jusqu'à 7h00 demain mercredi 19 septembre.**

**Poids Total Autorisé en Charge*

Cette visite est technique et non ouverte à la presse. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites qui y seront données.

[Restriction de circulation toujours en cours](#)

- La circulation des poids lourds dont le PTAC excède plus de 40 tonnes demeure interdite.
- La vitesse est limitée à 50km/h sur l'ensemble du pont.
- La distance de sécurité entre les poids lourds (*PTAC supérieur à 3,5 tonnes*) est portée à 200m.